



Compte-rendu du conseil municipal du 13 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept, le **13 janvier**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 06 janvier 2017

ORDRE DU JOUR

1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Acquisition foncière secteur de pré noir
- 1.2. Autorisation au maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour des travaux sur l'école du soleil
- 1.3. Quartier durable – Projet d'Eco quartier secteurs 1 et 2 : approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du dossier de création de la ZAC

3. Affaires juridiques

- 3.1. Convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur le réseau RUBIS - gendarmerie / police municipale

4. Affaires sociales

- 4.1. Vente de logements sociaux – quartier des Ardillais

5. Affaires jeunesse et vie locale

- 5.1. Convention avec la Maison des jeunes et de la culture de Crolles
- 5.2. Subvention à l'association « Papote »

9. Ressources humaines

- 9.1. Tableau des postes

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BOUCHAUD, BOURDARIAS, CHEVROT, DEPETRIS, GAY, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN
MM. BOUKSARA (à partir de la délibération n° 003-2017), BRUNELLO, DEPLANCKE, FORT, GENDRIN, GERARDO, GIMBERT, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. CAMPANALE (pouvoir à M. GERARDO), FAYOLLE (pouvoir à Mme. PAIN), FRAGOLA (pouvoir à Mme. CHEVROT)
MM. BOUKSARA (jusqu'à la délibération n° 002-2017), CROZES (pouvoir à M. LORIMIER), GLOECKLE (pouvoir à M. PEYRONNARD)

Mme. Odile BARNOLA a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

Délibération n° 001-2017 : Acquisition foncière secteur de Pré Noir

La commune a engagé une procédure d'expropriation à l'encontre des consorts DIDIER pour acquérir leurs parcelles BA 62 d'une superficie de 867 m² et BA 63 d'une superficie de 1 389 m² situées dans le périmètre de la DUP de la zone d'activité de Pré Noir.

Le jugement rendu le 5 décembre 2016 par Madame le juge de l'expropriation fixe le montant des indemnités à allouer aux consorts DIDIER à 16 076 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire :

- soit à procéder au règlement des indemnités fixées par le juge aux consorts DIDIER pour l'acquisition de leurs parcelles énoncées ci-dessus,
- soit à procéder à la consignation des indemnités auprès de la caisse des dépôts et consignations si nécessaire,
- à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération n° 002-2017 : Autorisation au maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour des travaux sur l'école du Soleil

Il est envisagé de réaliser sur l'école maternelle du Soleil :

- L'installation de volets roulants motorisés sur la façade sud-ouest du bâtiment.
- La motorisation et le barreaudage des vasistas donnant sur la place du soleil et la rue du 11 novembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour ce projet.

Délibération n° 003-2017 : Quartier Durable – Projet d'Ecoquartier secteurs 1 et 2 : approbation du bilan de la concertation préalable et approbation du dossier de création de la Zone d'aménagement Concerté (ZAC)

Le conseil municipal a, lors de sa séance du 18 décembre 2014, défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC.

Le rapport exposant le bilan de la concertation et le dossier de création de ZAC, comprenant un rapport de présentation, un plan de situation et un plan de délimitation des périmètres composant la zone sont présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le bilan de la concertation ;
- approuve le dossier de création de la ZAC ;
- décide de créer la ZAC « écoquartier » ;
- décide d'exonérer les constructeurs de la part communale de la taxe d'aménagement ;
- autorise Monsieur le Maire à élaborer le dossier de réalisation de la ZAC ;
- autorise Monsieur le Maire, en outre, à signer tout acte et tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération et entreprendre toute procédure nécessaire à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement projetée.

3 - AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n° 004-2017 : Convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur le réseau RUBIS - Gendarmerie / Police Municipale

Ce dispositif de mise à disposition de service de radiotélécommunication sur le réseau Rubis de la Gendarmerie Nationale vise à améliorer la sécurité passive des agents de Police Municipale ainsi que leur capacité opérationnelle dans la mesure où cette démarche renforce l'efficacité de l'action de sécurité publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- valide les dispositions de la convention à passer avec la Gendarmerie qui, notamment, autorise la police municipale à utiliser les radiofréquences de la Gendarmerie,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service de radiotélécommunication avec la Gendarmerie.

4 - AFFAIRES SOCIALES

Délibération n° 005-2017 : Vente de logements sociaux – quartier des Ardillais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne un avis favorable à la mise en vente de 20 % des logements sur l'ensemble immobilier « Quartier des Ardillais » soit 23 logements, sous réserve de l'autorisation du Préfet.

5 - AFFAIRES JEUNESSE - VIE LOCALE

Délibération n° 006-2017 : Convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Crolles

La commune souhaite soutenir l'action de la MJC de Crolles se rapportant aux missions d'animation du territoire, d'animation de la vie sociale et en direction de l'enfance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention élaborée pour une durée de trois ans entre la commune de Crolles et la MJC de Crolles,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 007-2016 : Subvention à l'association « Papote »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 500 € à l'association « Papote » afin de contribuer à l'organisation à Crolles ou pour les crollois des actions de soutien à la parentalité de cette association.

9 - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 008-2016 : Tableau des postes : créations - suppressions de postes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention) des suffrages exprimés, supprime les anciens postes et crée les nouveaux postes suivants :

| Filière | Nbre postes concernés | Anciens postes | Nouveaux postes | Motif |
|----------------|-----------------------|---|---|------------------|
| Technique | 1 | Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (ATECH-P1-3) | Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet à 15 h hebdomadaire (ATECH-P1-3) | Temps de travail |
| | 1 | Technicien Territorial à temps complet (TECHN-2) | Technicien Territorial à temps non complet à 30 h hebdomadaire (TECHN-2) | Temps de travail |
| | 1 | Technicien Territorial à temps non complet à 28 h hebdomadaire (TECHN-1) | Technicien Territorial à temps non complet à 29 h hebdomadaire (TECHN-1) | Temps de travail |
| Administrative | 1 | Educateur Principal de Jeunes Enfants à temps complet (EJE-1) | Rédacteur Territorial à temps complet (RED-4) | Recrutement |
| | 1 | Rédacteur Territorial à temps non complet à 22 h 30 hebdomadaires (RED-6) | Rédacteur Territorial à temps non complet à 24 h 30 hebdomadaires (RED-6) | Temps de travail |



La séance est levée à 22 h 35



Philippe LORIMIER
Maire de Crolles